

# Les minorisés de la République : la discrimination au logement des jeunes générations d'origine immigrée

**Hacène BELMESSOUS**, journaliste, chercheur indépendant, et directeur de collection aux éditions de l'Atalante.

Co-auteur de l'ouvrage «*Les minorisés de la République : la discrimination au logement des jeunes générations d'origine immigrée*» paru aux éditions La Dispute en 2006.

**Texte communiqué à partir de la rencontre-débat du 13 décembre 2007 organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.**

**A**vant d'évoquer dans le détail notre enquête sur la discrimination au logement des jeunes générations d'origine immigrée, il faut rappeler les conditions dans lesquelles elle a eu lieu. Tout d'abord, ce type de discrimination était alors considéré comme un objet d'étude au sens générique du terme et non pensé comme un fait marginalisable, ce qui était le cas précédemment, c'est-à-dire la conséquence d'un comportement raciste. Malgré cela, et c'est là le second aspect du contexte de cette recherche, toute notre difficulté fut de rendre légitime cette étude : y a-t-il un intérêt politique, puisque c'est à ce niveau que les choses se situent, à questionner la discrimination des catégories moyennes quand on sait les «ravages» qu'elle fait chez les plus fragiles et les plus démunis, en clair, les jeunes des cités ? Autre élément notoire, celui qui a trait au fonctionnement de notre objet d'étude : comment enquêter dans un marché locatif privé tendu et difficile à inscrire dans un protocole de recherche en raison de ses caractéristiques propres (le propriétaire choisit ses locataires selon son bon vouloir, les agences immobilières établissent des critères de sélection des candidats pas toujours transparents, etc.) ? Les territoires enquêtés devaient, en outre, faire écho à ce désir de reconnaissance sociale des classes moyennes d'origine immigrée. Archétypes des quartiers bobos, la Croix-Rousse à Lyon et Oberkampf à Paris sont d'anciens quartiers ouvriers, aujourd'hui gentrifiés<sup>1</sup>, et font partie de ces espaces attractifs qui sont considérés par ces individus comme des «valorisateurs» de trajectoire résidentielle. En favorisant leur mobilité sociale, ils leur permettent en effet de marquer une césure avec leur milieu d'origine, un milieu social qui est également territorialisé. L'habiter-ailleurs représente, ainsi, une promotion sociale, et comme signifiant social, il permet de s'affirmer socialement et spatialement.

## « Jeunes générations d'origine immigrée » : une catégorie construite.

Nommer la population étudiée «jeunes générations d'origine immigrée» ne tient pas du hasard mais ce fut le résultat d'une longue réflexion. Nous ne souhaitons pas aborder cette catégorie d'individus selon les axes classiques : soit l'attacher

<sup>1</sup> La « gentrification » (de gentry, « petite noblesse » en anglais), ou « embourgeoisement », est le processus par lequel le profil économique et social des habitants d'un quartier se transforme au profit d'une couche sociale supérieure. Elle commence lorsque des gens relativement aisés (re)découvrent un quartier offrant et décident d'y migrer. Elle se traduit notamment par la rénovation des bâtiments et l'accroissement des valeurs immobilières.

à l'appartenance sociale et à la catégorie socioprofessionnelle des parents, soit la polariser sur la dimension culturelle, définie par l'origine nationale ou ethnique, et le plus souvent subsumée sous la catégorie juridique d'étrangers. Or, le principal problème posé par cette segmentation est qu'elle recouvre une population hétérogène, faisant coexister deux catégories juridiques : les Français et les étrangers. Aussi, nous avons choisi de ne pas participer dans cette étude à des controverses (exemple de cette interrogation sur l'origine ethnique qui serait une cause d'intégration) et avons adopté, à l'instar des travaux de Jean-Luc Richard, l'expression « jeunes générations d'origine immigrée » pour caractériser les enfants d'immigrés. En effet, si un enfant d'immigrés vit en France, il est, aussi longtemps qu'il y réside, une personne d'origine immigrée, et ce dans la mesure où au moins un de ses parents a été immigré, même s'il a acquis la nationalité française. Ainsi, un immigré installé en France le demeure tant qu'il y séjourne mais ne reste pas nécessairement un étranger. Dans notre étude, l'expression « jeunes générations d'origine immigrée » rassemble à la fois les enfants immigrés ayant accompagné leur(s) parent(s) dans la migration et les enfants nés en France, élevés dans une famille dont le chef ne s'est pas déclaré « Français de naissance » lors des recensements. Un tel choix de catégorisation n'implique pas pour autant la négation de la citoyenneté et de l'acquisition de la nationalité française par ces personnes.

Si, dans les représentations individuelles des jeunes générations d'origine immigrée, existe cette croyance selon laquelle l'ascension sociale reflète la valeur de la personne plutôt que les prérogatives du groupe d'origine auquel elle appartient, la figure sociale de ces acteurs est toute autre. L'appartenance à un groupe social, défini a minima comme celui de « classes moyennes », permet certes aux sociologues de construire des valeurs communes aux membres de ce groupe, mais il est si flou qu'il contribue malgré tout à maintenir, voire à susciter les identités ethniques au grand dam des jeunes générations d'origine immigrée. Parler, par exemple, de ces individus comme l'émergence d'une « bourgeoisie », c'est-à-dire une élite beur, est un non sens. Tous ces individus partagent en effet le désir d'être jugé en fonction, d'une part, de leur mérite bien plus que de leur origine ou de leur position sociale, et, d'autre part, de leur capital économique plutôt que de l'appui de tierces personnes. En clair, ils s'inscrivent dans une idéologie méritocratique et non dans les prérogatives du groupe d'origine auquel ils appartiennent.

## Vécus et stratégies face à la discrimination.

Qu'ont révélé nos entretiens ? Deux attitudes apparemment contradictoires. Premièrement, nous avons dû faire face à un refus fréquent de témoigner de la part de victimes déclarées de la discrimination. Beaucoup ont refusé de nous accorder un entretien, pourtant anonyme, voire réalisé dans des conditions aménagées (recueil, par exemple, des récits par téléphone ou par écrit), alors qu'ils nous avaient été signalés par certains de leurs proches ou de leurs amis membres d'associations antiracistes. De toute évidence, leur souhait de reconnaissance sociale par la résidence, conjugué à leur désir d'assimilation aux catégories sociales moyennes, expliquent cette « discrétion ». Se présenter comme une victime de la discrimination alors qu'on a réussi socio-économiquement (rappelons que dans le cadre de notre recherche, les personnes interrogées percevaient trois à quatre fois le montant des loyers exigés pour la location d'un logement, soit 2 286 euros à Lyon

<sup>2</sup> Il s'agit de revenus perçus en 2002/2003, année de notre recherche.

et 4 573 à Paris<sup>2</sup>), c'est renvoyer d'eux-mêmes une image altérée, similaire même, à leurs yeux, à celle des « jeunes des cités ».

Deuxièmement, nous avons constaté une relative liberté de ton - qui nous a surpris - chez ceux qui nous avaient consenti un entretien. Ces derniers ont souvent devancé nos questions pour aborder de front la question des discriminations.

Ces deux constats, apparemment contradictoires, révèlent, en fait, toute l'ambiguïté de la reconnaissance du fait discriminatoire. C'est, il est vrai, une chose que d'admettre la réalité de pratiques inégalitaires, cela en est une autre de relater une expérience personnelle que l'on préférerait oublier. Dans ce contexte, le poids de l'intériorisation de la discrimination comme fait social et celui des non-dits paraissent constituer les deux faces d'une même réalité. Le maître mot est finalement celui-là : « Ai-je été discriminé ? ». Leur hésitation est d'autant plus forte que si l'existence de discriminations est une certitude, l'expérience vécue est une blessure d'autant plus douloureuse qu'elle ne peut être prouvée avec certitude et, de ce fait, combattue.

Autre chose entendue : en plus d'être intégrée psychologiquement, la discrimination est devenue un paramètre dans la logique d'action de bon nombre de personnes issues des jeunes générations d'origine immigrée. Nous avons ainsi observé deux types d'attitudes de défense face à cette situation, où prédomine un sentiment de généralisation et de banalisation du phénomène discriminatoire, que l'on pourrait qualifier de « discrimination de globalisation », quand bien même elle ne serait que potentielle. Il y a ceux qui se préparent à une telle éventualité et ceux qui la refusent. Chacun adopte une stratégie de manière à conserver, voire à accroître, une mobilité sociale et résidentielle ascendante. Nous avons distingué trois types de stratégies :

- l'évitement : ne pas postuler là où on pense qu'on ne sera pas choisi, c'est-à-dire s'interdire certains territoires ;
- l'approche : anticiper ou s'adapter à la discrimination en tentant de lever des incertitudes (par exemple en posant directement la question « Ca vous dérange si mon mari est Sénégalais ? ») ;
- le contournement ou la mobilisation de solutions alternatives : la sous-location, l'achat et la communautarisation.

## Quelles pratiques de discrimination ?

Dans ces conditions, est-ce que les jeunes générations d'origine immigrée sont victimes de discrimination dans l'accès à un logement privé ? Oui... mais. La nuance est importante en raison, d'une part, de cette difficulté à faire émerger la parole de cette classe moyenne. D'autre part, il est difficile de « débusquer » des pratiques discriminatives dans ce champ économique particulier. Les méthodes de testing nous ont ainsi semblé quasi impraticables contrairement à ce qu'on constate dans les secteurs du loisir ou de l'emploi. Quel protocole pouvons-nous mettre en place pour identifier des faits discriminatoires ?

Deux résistances sont apparues insurmontables : premièrement, le testing est inefficace dans le cadre d'un marché privé tendu, ce qui est le cas à Paris et à Lyon, car les révélateurs d'inégalité (l'origine, le nom ou la nature de l'accent) s'effacent partiellement derrière la logique du marché (peu d'offres et pléthore de candidats). Deuxièmement, la méthode est apparue très subjective et rendait de facto son analyse aléatoire. En effet, que fallait-il questionner : l'accueil des agences immobilières ? Le ressenti des « candidats pressentis » ? Dans un cas comme dans l'autre, nous serions face à des impressions, des indices et des suppositions bien plus que des certitudes ou des intentions explicites. En outre, le contexte de pénurie

du marché locatif privé ne peut que renforcer ces doutes. Comment déduire d'un refus, dans un marché tendu, une volonté de discriminer et non le droit d'un loueur à choisir son locataire ?

Malgré cela, des indicateurs témoignent de pratiques discriminatoires dans l'accès à un logement privé. Des agences immobilières enquêtées, avec leurs exigences pesantes pour les candidats locataires (revenus équivalents à trois, voire quatre fois le montant du loyer ; stabilité de l'emploi ; deux cautions requises ; etc.), conséquence du rigorisme de certains propriétaires, concèdent de manière euphémique une situation parfois complexe. Il est vrai que l'exigence de deux cautions est vécue comme un alibi par les candidats d'origine immigrée. Certaines agences demandent même non seulement que le(s) garant(s) fournisse(ent) les mêmes pièces que le candidat, mais aussi qu'il(s) soi(en)t présent(s) à la signature du contrat (à défaut, le candidat locataire devra faire légaliser sa signature). De même, la question du garant « français » reste floue. Cette appellation de « caution française » est inintelligible car elle ne renseigne pas sur l'identité du garant : s'agit-il d'un garant résidant et disposant d'un compte bancaire en France ou d'un garant de nationalité française ? Invités à se faire plus précis, les agents immobiliers sont dans l'embarras pour expliciter leur demande. Ainsi entretenu, ce flou est d'autant plus gênant que l'on se trouve ici à la limite de la légalité, puisque l'exigence d'un garant de nationalité française constitue un délit.

Source précieuse d'information, car ils sont souvent investis de la mission de gérer les bons de visites, les gardiens d'immeubles parisiens - ils sont peu nombreux à Lyon - sont de bons observateurs des pratiques des agences. Que nous ont-ils dit ? Les jeunes générations d'origine immigrée sont rares à obtenir des bons de visites dans les secteurs étudiés. Un gardien en poste depuis douze ans nous a ainsi précisé n'avoir jamais vu de « personnes de couleur » lors des visites qu'il a menées.

## Un phénomène difficile à appréhender : les pièges de l'universalisme et de la diversité.

Faut-il voir dans ce constat le signe qu'il existe un « plafond de verre »<sup>3</sup> en terme d'égalité entre les individus ? Cette expression, qui fait florès dans les discours politiques et sociologiques depuis quelques années, souligne cette incapacité française à pérenniser ce mythe fondateur de la République selon lequel l'intégration ne pourrait être que le fait d'individus. En clair, si les classes moyennes d'origine immigrée sont elles aussi victimes de discrimination dans leur trajectoire résidentielle, il faut considérer cela comme une fatalité car il y a plus mal lotis qu'elles : les jeunes des cités. Cette vision monolithique de la discrimination est à rapprocher de la vision idéologisée des associations questionnées par notre enquête. Elles ont, en effet, mis leur volonté et leurs actions antiracistes essentiellement au service des jeunes des cités, une catégorie certes plus fragiles mais aussi plus médiatisées. Or, il nous semble que le sentiment d'impuissance qui règne trop souvent face aux mécanismes propres au marché locatif privé, et les caractéristiques sociales du public qui nous intéressait, s'inscrivaient dans une trop grande distance avec la réalité d'un engagement sélectif par nature. En outre, face aux classes moyennes dont le capital culturel, les normes, les modes de vie et les valeurs diffèrent des

<sup>3</sup> Consacré en 1986 dans un article du *Wall Street Journal* du 24 mars, le « plafond de verre » (*glass ceiling* en anglais), est la terminologie imagée pour désigner, à l'origine, le phénomène qui entrave la carrière des femmes, et dont la conséquence est la rareté de leur présence au sommet des entreprises, des organisations et des institutions publiques.

Plus largement, il désigne l'ensemble de barrières invisibles, créées à la fois par des préjugés et des stéréotypes, et par le mode de fonctionnement des organisations, entravant le parcours ascendant de (groupes de) personnes dans une société donnée.

ceux jeunes des cités, ces associations appréhendent la discrimination sur la base d'amalgames simplistes qui préfèrent ignorer que les processus discriminatoires ne sont freinés ni par les revenus, ni par les statuts et les diplômes.

Au moment où nous effectuons notre recherche, le concept de discrimination positive était fortement médiatisé par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy. Au-delà de son instrumentalisation par ce stratège des micromanœuvres politiciennes (il était opposé à cette idée en 2001, en sa faveur en 2004 et visiblement contre depuis 2007 puisqu'il développe une argutie méritocratique), la discrimination positive est contestée par les catégories moyennes représentées dans notre étude car celles-ci refusent tout théorème particulariste tant elles sont sensibles aux discours sur l'indifférenciation sociale. Or, pour être authentique, ce désir absolu de l'universel ne peut se réaliser, selon elles, s'il est subordonné à des mécanismes régulateurs différentialistes. Ces jeunes générations d'origine immigrée refusent de succomber au « miniversalisme » et sacrifier leurs idéaux démocratiques pour une identité déchue.

Il est, du reste, intéressant de relever que ces jeux de perspective déclinent depuis quelques mois une nouvelle rhétorique : la France de la diversité. Elle a remplacé une autre France, celle de la mixité sociale. Cette France de la diversité valorise une vision culturelle de la société, c'est-à-dire cette idée selon laquelle les bons citoyens ne peuvent pas être discriminés car la majorité silencieuse est toujours récompensée contrairement à la minorité agissante (les jeunes des cités). Les nominations de Rama Yade, Fadela Amara et Rachida Dati à des postes ministériels visibles participent fortement de cette mise en scène usurpatrice.

Parce que la discrimination n'épargne pas les catégories moyennes d'origine immigrée, interpellant donc le tissu social français, cette recherche montre que les instruments collectifs de l'intégration sont plus affaiblis qu'on ne l'avait crû. Les difficiles mobilisations, la distinction entre le «eux» et le «nous», entre «les victimes» et les «nantis», entre les «exemples» et les «sauvageons» ou la «racaille» sont autant de signes d'une rupture qui fragilise la prise en compte de la discrimination, de ses logiques et de ses permanences, dans toutes ces dimensions. En outre, comment peut-on être un citoyen à part entière quand on est minorisé dans la République ? Cette question est essentielle à nos yeux et témoigne de l'immense chantier qui attend la nation. Les phénomènes ségrégatifs obligent à repenser de toute urgence l'identité française.

**Hacène Belmessous, journaliste, chercheur indépendant,  
et directeur de collection aux éditions de l'Atalante**